

CORPORATION MOTEURS TAIGA

(anciennement Canaccord Genuity Growth II Corp.)

États financiers consolidés

(en dollars canadiens, à moins d'indication contraire)



Exercice clos le 31 décembre 2021,
période de sept mois close le 31 décembre 2020
et exercice clos le 31 mai 2020



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone 514-840-2100
Télécopieur 514-840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Corporation Moteurs Taiga

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Corporation Moteurs Taiga (l'« entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020 et au 31 mai 2020;
- les états consolidés du résultat net et du résultat global pour les périodes closes à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les périodes closes à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité aux 31 décembre 2021 et 2020 et au 31 mai 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les périodes clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Évaluation de la juste valeur de la contrepartie transférée dans le cadre de l'acquisition inversée

Description de la question

Nous attirons l'attention sur les notes 1, 5, 29 et 30 des états financiers. Le 17 février 2021, Moteurs Taiga inc a conclu avec Canaccord Genuity Growth II Corp. (« CGGZ ») et 9434-3399 Québec Inc. une entente de fusion dans le cadre de laquelle ils ont convenu de fusionner pour former une nouvelle entité. La fusion a été structurée comme une fusion à trois volets et, par conséquent, la société fusionnée est devenue une filiale entièrement détenue par CGGZ au moment de la réalisation de la fusion, le 21 avril 2021. Aux fins comptables, il a été déterminé que CGGZ était l'entreprise acquise et que Moteurs Taiga inc était l'acquéreur, étant donné que les actionnaires de l'ancienne société Moteurs Taiga inc contrôlent maintenant CGGZ (maintenant Corporation Moteurs Taiga). Par conséquent, la transaction est comptabilisée comme une acquisition inversée d'actifs nets de CGGZ par Moteurs Taiga inc.

Aux fins de la détermination de la juste valeur de la contrepartie transférée par l'acquéreur sur le plan comptable totalisant 92 584 654 \$, les hypothèses importantes de l'entité comprennent ce qui suit :

- l'utilisation de la valeur de l'action précisée dans la convention de fusion pour déterminer la juste valeur des actions transférées;
- les données relatives au cours de l'action et à la volatilité attendue du modèle d'évaluation Black-Scholes utilisées pour déterminer la juste valeur des bons de souscription transférés.

Des jugements importants de la part de la direction ont été nécessaires à l'égard de l'évaluation de l'hypothèse relative au cours de l'action.

Étant donné que la juste valeur des actifs nets identifiables de CGGZ, composés de trésorerie, à la date d'acquisition inversée s'élevait à 42 777 683 \$, l'excédent de la contrepartie transférée sur les actifs nets acquis de 49 806 971 \$ est reflété comme une charge liée à l'acquisition inversée de CGGZ dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation de la juste valeur de la contrepartie transférée dans le cadre de l'acquisition inversée constituait une question clé de l'audit. Cette opération importante représentait un risque important d'anomalie significative compte tenu de son ampleur et de sa complexité. De plus, des jugements importants de la part de l'auditeur et des efforts importants de la part de professionnels plus expérimentés ont été nécessaires pour évaluer les résultats de nos procédures d'audit au titre des hypothèses et jugements importants de l'entité à l'égard de la détermination de la juste valeur de la contrepartie transférée dans le cadre de l'acquisition inversée.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons lu les documents juridiques relatifs à la transaction d'acquisition inversée afin de comprendre les modalités de l'accord et d'évaluer la détermination appropriée de l'acquéreur sur le plan comptable et de la comptabilisation de l'opération à titre d'acquisition inversée d'actifs.

Nous avons évalué le caractère approprié de l'hypothèse de l'entité quant au cours de l'action en la comparant au cours de l'action lors d'un placement privé réalisé en parallèle par l'entité.

Nous avons évalué le caractère approprié de l'hypothèse du taux de volatilité attendue en la comparant à un taux de volatilité attendue établie de façon indépendante au moyen de l'activité historique de négociation d'actions d'entités similaires.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;



Page 5

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport des auditeurs, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport des auditeurs parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Alain Bessette.

*KPMG A.M.L. / S.E.N. C.R.L.**

Montréal, Canada

Le 25 mars 2022

Corporation Moteurs Taiga
États consolidés de la situation financière
(en dollars canadiens)

Aux	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 mai 2020
ACTIF				
Actifs courants				
Trésorerie		86 724 126 \$	7 811 340 \$	196 733 \$
Créances clients	7	4 055 734	431 175	546 618
Stocks	8	20 042 131	782 802	-
Charges payées d'avance et dépôts	9	5 918 008	236 155	-
Total des actifs courants		116 739 999 \$	9 261 472 \$	743 351 \$
Actifs non courants				
Charges payées d'avance et dépôts	9	7 849 \$	7 849 \$	7 849 \$
Immobilisations corporelles	10	8 909 490	422 721	85 191
Immobilisations incorporelles	11	7 983 431	62 204	7 421
Actifs au titre de droits d'utilisation	12	11 258 193	2 650 303	66 421
TOTAL DE L'ACTIF		144 898 962 \$	12 404 549 \$	910 233 \$
PASSIF				
Passifs courants				
Dette bancaire	13	- \$	24 \$	52 275 \$
Dettes fournisseurs et charges à payer	14	8 535 765	648 828	152 527
Passif lié à la rémunération fondée sur des actions	22	250 209	-	-
Dépôts de clients	15	1 814 469	1 129 544	919 377
Partie courante des obligations locatives	16	764 275	254 551	67 732
Partie courante des prêts et emprunts	17	70 053	66 758	11 713
Partie courante des billets convertibles	18	-	-	7 671 000
Passif au titre des actions privilégiées	19	-	117 605 285	-
Passif au titre des bons de souscription	20	-	5 629 276	307 800
Montant à payer aux actionnaires	23	-	23 335	22 140
Total des passifs courants		11 434 771 \$	125 357 601 \$	9 204 564 \$
Passifs non courants				
Obligations locatives	16	10 604 004 \$	2 400 101 \$	11 962 \$
Prêts et emprunts	17	310 832	360 372	395 531
TOTAL DU PASSIF		22 349 607 \$	128 118 074 \$	9 612 057 \$
CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)				
Capital social	21	321 163 338 \$	77 246 \$	56 695 \$
Surplus d'apport	22	17 872 305	554 477	222 572
Déficit		(216 486 288)	(116 345 248)	(8 981 091)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		122 549 355 \$	(115 713 525) \$	(8 701 824) \$
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)				
		144 898 962 \$	12 404 549 \$	910 233 \$

Nature des activités (note 2)
Engagements et éventualités (note 26)
Événements postérieurs à la date de clôture (note 34)

Approuvé au nom du conseil d'administration par :

Tim Tokarsky, président du
conseil d'administration

Martin Picard, président du
comité d'audit

Corporation Moteurs Taiga
États consolidés du résultat net et du résultat global
(en dollars canadiens)

	Notes	Période de douze mois close le 31 décembre 2021	Période de sept mois close le 31 décembre 2020	Période de douze mois close le 31 mai 2020
Charges				
Frais de recherche et de développement (déduction faite des crédits d'impôt)	32	5 894 604 \$	861 593 \$	815 565 \$
Charges générales et administratives	23, 32	13 695 746	410 781	210 739
Frais de vente et de commercialisation	32	3 927 771	248 173	211 362
		(23 518 121) \$	(1 520 547) \$	(1 237 666) \$
Autres charges (produits)				
Subventions gouvernementales	17, 31	(34 900) \$	(25 121) \$	(163 629) \$
Charges financières, montant net	28	24 407 549	105 868 731	4 044 164
Acquisition inversée de CGGZ	29, 30	52 250 270	-	-
Perte nette et perte au titre du résultat global pour la période		(100 141 040) \$	(107 364 157) \$	(5 118 201) \$
Perte de base et diluée par action ordinaire	33	(5,72) \$	(103,05) \$	(4,92) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	33	17 496 297	1 041 879	1 040 877

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Corporation Moteurs Taiga
États consolidés des variations des capitaux propres (négatifs)
(en dollars canadiens)

	Notes	Capital social	Surplus d'apport	Déficit	Total
Solde au 31 mai 2019		53 562 \$	103 608 \$	(3 862 890) \$	(3 705 720) \$
Paiements fondés sur des actions		-	46 642	-	46 642
Exercice d'options sur actions		3 133	(2 978)	-	155
Bons de souscription – billets convertibles		-	75 300	-	75 300
Perte nette pour la période		-	-	(5 118 201)	(5 118 201)
Solde au 31 mai 2020		56 695 \$	222 572 \$	(8 981 091) \$	(8 701 824) \$
Paiements fondés sur des actions	22	-	341 956	-	341 956
Exercice d'options sur actions	21, 22	20 551	(10 051)	-	10 500
Perte nette pour la période		-	-	(107 364 157)	(107 364 157)
Solde au 31 décembre 2020		77 246 \$	554 477 \$	(116 345 248) \$	(115 713 525) \$
Paiements fondés sur des actions	22	-	2 988 196	-	2 988 196
Exercice d'options sur actions	21, 22	929 106	(524 298)	-	404 808
Conversion de bons de souscription	20, 21	-	6 879 208	-	6 879 208
Exercice de bons de souscription	21, 22	5 380 264	(4 765 405)	-	614 859
Conversion du passif au titre des actions privilégiées	19, 21	140 765 017	-	-	140 765 017
Placement privé	21	99 999 999	-	-	99 999 999
Frais d'émission d'actions	21	(5 832 820)	-	-	(5 832 820)
Incidence de l'acquisition inversée	29, 30	79 844 526	12 740 127	-	92 584 653
Perte nette et perte au titre du résultat global pour l'exercice		-	-	(100 141 040)	(100 141 040)
Solde au 31 décembre 2021		321 163 338 \$	17 872 305 \$	(216 486 288) \$	122 549 355 \$

Le 21 avril 2021, dans le cadre de la transaction de prise de contrôle inversée décrite à la note 1, les actions ordinaires de Moteurs Taiga inc. ont été échangées selon un ratio de 1:41,8556 (l'« échange d'actions ») et elles ont été regroupées selon un ratio de 5:1 (le « regroupement d'actions »). L'échange d'actions et le regroupement d'actions sont reflétés de manière rétrospective dans les présents états financiers consolidés.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Corporation Moteurs Taiga
Tableaux consolidés des flux de trésorerie
(en dollars canadiens)

	Période de douze mois close le 31 décembre 2021	Période de sept mois close le 31 décembre 2020	Période de douze mois close le 31 mai 2020
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :			
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Perte nette pour la période	(100 141 040)	\$ (107 364 157)	\$ (5 118 201)
Éléments hors trésorerie			
Dotation aux amortissements	1 019 316	117 870	86 698
Subventions gouvernementales	-	(6 619)	(14 634)
Charges financières, montant net	24 407 549	105 868 731	4 044 164
Paielements fondés sur des actions	2 859 008	341 956	46 642
Perte de change	170 403	33 279	-
Profit à l'extinction d'une dette	(818)	-	-
Profit découlant de la réévaluation de l'obligation locative	(34 095)	-	-
Contrepartie transférée en excédent des actifs nets reçus dans le cadre de l'acquisition inversée	49 806 971	-	-
Variations du passif lié à la rémunération fondée sur des actions	(74 483)	-	-
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement			
Créances clients	(2 928 008)	115 443	(305 871)
Stocks	(19 259 329)	(782 802)	-
Charges payées d'avance et dépôts	(6 197 662)	(236 155)	-
Dettes fournisseurs et charges à payer	6 566 814	292 626	22 060
Dépôts de clients	684 925	210 167	873 586
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(43 120 449)	\$ (1 409 661)	\$ (365 556)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 259 156)	\$ (234 993)	\$ (25 000)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(6 954 212)	-	-
Intérêts reçus	361 318	10 756	526
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(14 852 050)	\$ (224 237)	\$ (24 474)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Intérêts versés	(695 455)	\$ (50 900)	\$ (31 823)
Remboursement d'obligations locatives	(301 688)	(100 000)	(58 050)
Remboursement de prêts et emprunts	(1 686 675)	(7 157)	(20 910)
Produit des prêts, déduction faite des coûts de transaction	1 594 599	20 000	40 000
Diminution de la dette bancaire	(24)	(52 251)	(57 639)
Produit de l'émission d'actions ordinaires dans le cadre d'un placement privé, déduction faite des frais d'émission	94 167 179	-	-
Produit de l'exercice d'options sur actions	404 808	10 500	155
Produit des billets convertibles	-	-	546 000
Produit de l'exercice de bons de souscription	614 859	-	139 000
Produit de l'émission d'actions privilégiées, déduction faite des frais d'émission	-	9 464 351	-
Incidence de l'acquisition inversée	42 777 682	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	136 875 285	\$ 9 284 543	\$ 556 733
Incidence du cours de change sur la trésorerie libellée en dollars américains	10 000	(36 038)	-
Augmentation nette de la trésorerie au cours de la période	78 902 786	\$ 7 650 645	\$ 166 703
Trésorerie à l'ouverture de la période	7 811 340	\$ 196 733	\$ 30 030
Trésorerie à la clôture de la période	86 724 126	\$ 7 811 340	\$ 196 733

Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 27)

Note 1 – Entité présentant l'information financière

Corporation Moteurs Taiga (la « société » ou « Taiga »), anciennement Canaccord Genuity Growth II Corp. (« CGGZ ») jusqu'à la réalisation de la fusion, laquelle est décrite ci-dessous, a été constituée en vertu des lois de la province de la Colombie-Britannique le 13 mars 2019. Le bureau principal de Taiga est situé au 2695, avenue Dollard, LaSalle (Québec) H8N 2J8. Son siège social est situé au 550, rue Burrard, bureau 2900, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 0A3. Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales entièrement détenues, soit Moteurs Taiga inc., CGGZ Finance Corp et Taiga Motors America Inc. (« Taiga USA »).

Placement privé, fusion et prise de contrôle inversée

Le 17 février 2021, Moteurs Taiga inc. a conclu avec Canaccord Genuity Growth II Corp. et 9434-3399 Québec inc. (la « filiale visée par la fusion ») une entente de fusion dans le cadre de laquelle Moteurs Taiga inc. et la filiale visée par la fusion ont convenu de fusionner (la « fusion ») en vertu des lois de la province de Québec pour former une nouvelle entité en vue de réaliser une opération admissible (l'« opération admissible ») sans lien de dépendance conformément aux politiques de la Bourse de Toronto (« TSX »). La fusion a été structurée comme une fusion à trois volets et, par conséquent, la société fusionnée devait devenir une filiale entièrement détenue par CGGZ au moment de la réalisation de la fusion.

Le 21 avril 2021, immédiatement avant la réalisation de l'opération admissible, CGGZ a regroupé ses actions ordinaires à raison d'une action ordinaire de CGGZ après regroupement pour chaque tranche de cinq actions ordinaires de CGGZ existant avant ce regroupement.

Le 21 avril 2021, la fusion a été réalisée et CGGZ a changé sa dénomination pour Corporation Moteurs Taiga. Le 23 avril 2021, les actions ordinaires de Corporation Moteurs Taiga ont commencé à être négociées à la TSX sous le symbole « TAIG » et les actions ordinaires de l'ancienne société CGGZ ont été radiées de la TSX et de la Bourse NEO.

Dans le cadre de la fusion, les transactions suivantes ont eu lieu :

- Le 21 avril 2021, CGGZ Finance Corp. a réalisé un placement privé (le « placement privé ») dans le cadre duquel 33 333 333 actions ordinaires (avant regroupement) ont été émises au prix de 3,00 \$ l'action pour un produit brut total de 99 999 999 \$. Chaque action ordinaire était échangeable contre une action ordinaire de CGGZ à la réalisation de la fusion.
- Les actions privilégiées de Moteurs Taiga inc. ont été converties en actions ordinaires de Moteurs Taiga inc. à raison de une pour une avant l'échange d'actions.
- Le régime d'options sur actions de Moteurs Taiga inc. a été modifié pour que toutes les options sur actions en cours de Moteurs Taiga inc. soient annulées et échangées contre des options sur actions de Corporation Moteurs Taiga assorties des mêmes modalités.
- Les détenteurs de bons de souscription de Moteurs Taiga inc. ont reçu 41,8556 bons de souscription de Corporation Moteurs Taiga en échange de chaque bon de souscription en cours de Moteurs Taiga inc. À la suite de l'échange d'actions, 2 388 205 bons de souscription étaient en cours.
- Les porteurs d'actions ordinaires de Moteurs Taiga inc. ont reçu 41,8556 actions ordinaires de Corporation Moteurs Taiga en échange de chaque action ordinaire en circulation de Moteurs Taiga inc. À la suite de l'échange d'actions, 30 803 284 actions ordinaires de Corporation Moteurs Taiga étaient émises et en circulation, dont les porteurs d'actions ordinaires de l'ancienne société Moteurs Taiga inc. contrôlaient la majorité.

À des fins comptables, il a été établi que CGGZ était l'entreprise acquise et que Moteurs Taiga inc. était l'acquéreur, étant donné que les actionnaires de l'ancienne société Moteurs Taiga inc. contrôlent dorénavant Corporation Moteurs Taiga, selon les indications d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, qui ont été suivies pour déterminer l'acquéreur sur le plan comptable (voir la note 29). Puisque Moteurs Taiga inc. est considérée comme l'acquéreur sur le plan comptable, les présents

états financiers consolidés sont établis comme étant la suite des états financiers de Moteurs Taiga inc. Par conséquent, l'information comparative de 2020 incluse dans le présent document est uniquement celle de Moteurs Taiga inc. Par souci de simplicité, les transactions réalisées par Moteurs Taiga inc. sont présentées comme ayant été réalisées par la société dans les présents états financiers consolidés.

Nouvelle filiale

Le 30 juillet 2021, la société a intégré Taiga USA, une nouvelle filiale entièrement détenue établie aux États-Unis.

Note 2 – Nature des activités

La société concentre ses activités sur la recherche et le développement, la conception, la production, la commercialisation et la distribution de véhicules de sport motorisés entièrement électriques.

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») selon le principe de la continuité d'exploitation, qui suppose que les actifs seront réalisés et les passifs, réglés à leur valeur comptable dans le cours normal des activités dans un avenir rapproché plutôt que par l'entremise d'une liquidation involontaire. En 2020, la société a modifié sa date de clôture d'exercice, la faisant passer du 31 mai au 31 décembre.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société a subi une perte nette de 100 141 040 \$ (107 364 157 \$ pour la période de sept mois close le 31 décembre 2020 et 5 118 201 \$ pour l'exercice clos le 31 mai 2020) et généré des flux de trésorerie négatifs liés aux activités d'exploitation de 44 513 551 \$ (1 409 661 \$ pour la période de sept mois close le 31 décembre 2020 et 365 556 \$ pour l'exercice clos le 31 mai 2020). Au 31 décembre 2021, la société affichait un déficit cumulé de 216 486 288 \$ (116 345 248 \$ au 31 décembre 2020 et 8 891 091 \$ au 31 mai 2020) et un fonds de roulement excédentaire de 105 305 228 \$ (négatif de 116 096 129 \$ au 31 décembre 2020 et négatif de 8 981 091 \$ au 31 mai 2020).

La poursuite des activités de la société telle qu'elle est prévue dépend de sa capacité à atteindre la rentabilité et à générer des fonds de ses activités, ainsi que de sa capacité à mobiliser des capitaux propres ou à obtenir le financement nécessaire pour s'acquitter de ses obligations actuelles et futures. Même si la société a réussi à réunir des fonds dans le passé grâce à l'émission de titres et à l'obtention de prêts, rien ne garantit qu'elle y parviendra au cours des périodes à venir.

Note 3 – Mode de présentation et énoncé de conformité

Les présents états financiers consolidés, y compris l'information comparative, ont été dressés conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), applicables à la préparation d'états financiers, et aux interprétations de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants :

- i) certains instruments financiers, qui sont évalués à la juste valeur;
- ii) les accords de paiements fondés sur des actions classés à titre de passifs, qui sont évalués à la juste valeur chaque date de clôture conformément à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*;
- iii) les accords de paiements fondés sur des actions classés à titre de capitaux propres, qui sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution conformément à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*;
- iv) les obligations locatives, qui sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers non versés à la date de début conformément à IFRS 16, *Contrats de location*.

Les principales méthodes comptables, telles qu'elles sont présentées, ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés et leur publication autorisée par le conseil d'administration le 25 mars 2022.

La pandémie de COVID-19 continue de provoquer des bouleversements considérables sur les marchés financiers et au sein de la société ainsi que des conditions économiques défavorables et incertaines. La situation reste dynamique, alors que villes et pays du monde entier réagissent de différentes manières pour faire face à la pandémie. La pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur les affaires et les activités globales de la société et a entraîné des défis dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement afin de faire progresser les activités préalables à la production. La société a cependant poursuivi ses activités pendant la pandémie actuelle. La société continuera à surveiller l'évolution de la pandémie et à apprécier de façon continue son incidence potentielle sur ses activités. Elle continue à évaluer et établir des plans d'urgence pour s'assurer du maintien continu de sa chaîne d'approvisionnement et de ses activités générales. En cas de poursuite prolongée de la pandémie, l'incidence potentielle sur les affaires, la situation financière et le rendement financier de la société demeure incertaine.

Note 4 – Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui suivent ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds détenus auprès d'institutions financières, des dépôts en cours et des dépôts à court terme très liquides dont l'échéance est d'au plus trois mois.

b) Monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société et de ses filiales est le dollar canadien. Les états financiers de la société ont été dressés en dollars canadiens.

Les transactions effectuées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la société sont comptabilisées aux cours de change en vigueur à la date des transactions. À chaque date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change à la date des transactions initiales. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

L'amortissement est calculé comme suit :

	Mode d'amortissement	Pourcentage ou années
Actif		
Matériel informatique	Méthode de l'amortissement dégressif	40 %
Mobilier de bureau et matériel	Méthode de l'amortissement dégressif	30 %
Véhicules	Méthode de l'amortissement dégressif	20 %
Outillage	Unités de production	-
Matériel de fabrication	Mode linéaire	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Mode linéaire	3 à 10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité ou la durée du contrat de location si elle est inférieure. Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composantes importantes assorties d'une durée d'utilité différente, chaque composante importante est amortie de manière distincte. Les durées d'utilité estimatives et les modes d'amortissement font l'objet d'un examen à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, l'incidence de toute modification des estimations étant comptabilisée prospectivement.

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé au moment de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

Les frais de réparation et d'entretien qui n'accroissent pas la capacité de production ou ne prolongent pas la durée d'utilité sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle les frais sont engagés.

Les projets en cours ne sont pas soumis à l'amortissement tant qu'ils ne sont pas prêts à être utilisés.

d) Stocks

Les stocks comprennent les matières premières et les travaux en cours et ils sont comptabilisés au coût ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, ainsi que les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimatif des stocks diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et nécessaires à la réalisation de la vente.

e) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par la société et qui ont des durées d'utilité déterminées sont évaluées au coût moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Frais de développement	Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en résultat net lorsqu'elles sont engagées. Les frais de développement sont inscrits à l'actif uniquement s'ils peuvent être évalués de façon fiable, si le produit ou le procédé est techniquement et commercialement faisable, si la réalisation des avantages économiques futurs est probable, si la société a l'intention d'achever le développement de l'actif, de le mettre en service ou de le vendre et si elle possède suffisamment de ressources pour le faire. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les frais de développement sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.
Autres immobilisations incorporelles	Les immobilisations incorporelles acquises par la société et qui ont des durées d'utilité déterminées sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif uniquement lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles correspondent. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées en résultat net lorsqu'elles sont engagées. L'amortissement est inscrit à l'état du résultat net et du résultat global selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée.

Les durées d'utilité estimatives pour la période considérée et les périodes comparatives sont les suivantes :

Actif	Période
Frais de développement	5 ans
Brevets	20 ans

f) Dépréciation d'actifs non financiers

La société évalue chaque date de clôture s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. Si un tel indice existe, ou si un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la société estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») excède sa valeur recouvrable, l'actif ou l'UGT est considéré comme étant déprécié, et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie d'un actif ou d'une UGT et sa valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif ou à l'UGT. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de sortie, les transactions récentes sur le marché sont prises en compte. En l'absence de telles transactions, un modèle d'évaluation approprié est utilisé. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, des prix cotés pour des sociétés ouvertes ou d'autres indicateurs de juste valeur disponibles.

La société fonde son calcul de la dépréciation sur les derniers budgets ou calculs prévisionnels, qui sont établis pour les UGT de la société auxquelles un actif est affecté. Ces budgets et calculs prévisionnels portent généralement sur une période de cinq ans. Un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué aux flux de trésorerie futurs projetés après la cinquième année.

Une perte de valeur est comptabilisée dans l'état du résultat net et du résultat global si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable.

Une évaluation est réalisée chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice que des pertes de valeur comptabilisées antérieurement n'existent plus ou ont diminué. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est alors estimée par la société. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise seulement s'il y a eu un changement dans les hypothèses ayant servi à déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de sorte que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable, ni n'excède la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de la dotation aux amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée à l'égard de l'actif au cours des exercices antérieurs. Cette reprise de perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat net et du résultat global.

g) Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la société détermine si ce contrat est ou renferme un contrat de location. La société applique une seule approche pour la comptabilisation et l'évaluation de tous les contrats de location. Elle comptabilise des actifs au titre de droits d'utilisation, qui représentent les droits d'utiliser les actifs sous-jacents, et des obligations locatives, qui représentent ses obligations d'effectuer des paiements de loyers.

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût, lequel comprend le montant initial de l'obligation locative ajusté en fonction de tout paiement de loyer versé à la date de début ou avant cette date, majoré des coûts directs initiaux engagés, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est par la suite amorti selon le mode linéaire sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de cet actif, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. Les durées d'utilité estimatives des actifs au titre de droits d'utilisation sont déterminées de la même façon que celles des immobilisations corporelles. De plus, l'actif au titre du droit d'utilisation est réduit périodiquement du montant des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la société. En règle générale, la société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. L'obligation locative est par la suite accrue afin de rendre compte de l'accroissement des intérêts et réduite pour tenir compte des paiements de loyers versés. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il y a une modification, notamment des paiements de loyers, ou un changement dans l'appréciation d'une option d'achat de l'actif sous-jacent.

La société applique l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme à ses contrats de location à court terme (c.-à-d., ceux dont la durée de location est de 12 mois ou moins à compter de la date de début et qui ne prévoient aucune option d'achat). Elle applique également l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur à ses contrats de location de matériel de bureau dont la valeur est considérée comme faible. Les paiements de loyers associés aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur sont passés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

h) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la société devra régler l'obligation et qu'une estimation fiable de son montant peut être établie.

Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à l'estimation la plus appropriée de la contrepartie requise pour régler l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et des incertitudes relatifs à l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nécessaires au règlement de l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (si l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante).

Lorsqu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires au règlement d'une provision devrait être remboursée par un tiers, la créance est comptabilisée à titre d'actif s'il est virtuellement assuré que le remboursement sera reçu et que le montant de la créance peut être évalué de façon fiable.

i) Paiements fondés sur des actions

La charge de rémunération liée aux salariés de la société est évaluée à la juste valeur, à la date d'attribution, du paiement fondé sur des actions réglé en instruments de capitaux propres sur la période d'acquisition des droits. En ce qui concerne les options sur actions attribuées aux non-salariés, la charge de rémunération est évaluée à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée; dans ce cas, elles sont évaluées à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. La juste valeur de la charge de rémunération fondée sur des actions liée aux non-salariés est réévaluée périodiquement tant que la condition de performance n'est pas remplie par l'autre partie, et toute variation est comptabilisée au cours de la période et de la même façon que si la société avait versé une rémunération au comptant au lieu de remettre des options sur actions.

La juste valeur des options est établie au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes qui tient compte des conditions d'acquisition des droits liées aux conditions de marché. Le nombre d'options dont l'acquisition des droits est attendue est revu et ajusté à chaque date de clôture, de sorte que le montant comptabilisé pour les services reçus en contrepartie des instruments de capitaux propres attribués soit basé sur le nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront ultimement acquis.

Les renonciations prévues sont estimées à la date d'attribution et sont par la suite ajustées si de nouvelles informations indiquent que les renonciations réelles pourraient être différentes de l'estimation initiale. L'incidence de la révision de l'estimation initiale est comptabilisée en résultat net, de sorte que la charge cumulative tienne compte de l'estimation modifiée.

À l'exercice d'options sur actions, la contrepartie reçue à l'exercice de ces instruments de capitaux propres est comptabilisée à titre de capital social et la réserve correspondante au titre des paiements fondés sur des actions est virée du surplus d'apport au capital social.

j) Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales de la société rendent compte de la rémunération reçue de diverses autorités provinciales et nationales liée à la recherche et au développement et en guise de soutien à la COVID-19. Les subventions gouvernementales sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que l'ensemble des conditions rattachées aux subventions seront respectées. Lorsque la subvention est liée à un élément de charge, elle est comptabilisée à titre d'autres produits de façon systématique sur les périodes au cours desquelles les coûts connexes, qu'elle doit compenser, sont passés en charges. Lorsque la subvention a trait à un actif, elle est comptabilisée en résultat en montants égaux sur la durée d'utilité attendue de l'actif connexe. Les prêts publics sont analysés afin de déterminer s'ils sont admissibles à titre de subventions ou s'ils doivent être traités à titre de passifs financiers.

k) Imposition

La charge d'impôt sur le résultat de la société comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

La charge d'impôt exigible est l'impôt à payer prévu à l'égard du résultat imposable pour l'exercice, calculé à l'aide des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la clôture de l'exercice, ainsi que tout ajustement à l'impôt à payer découlant de modifications à l'égard d'exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé au moyen de la méthode du report variable en tenant compte des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des différences temporaires découlant de la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs qui ne touchent ni la perte comptable, ni la perte fiscale, ainsi que des différences qui se rapportent à des participations dans une filiale, dans la mesure où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. L'impôt différé est établi selon le mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et passifs, d'après les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation de l'information financière.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable, auquel ces différences temporaires déductibles et le report prospectif de crédits d'impôt et de pertes fiscales non utilisés pourront être imputés, sera disponible. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est examinée chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que le résultat imposable sera suffisant pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif d'impôt différé à être utilisé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués chaque date de clôture et comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que le résultat imposable futur permettra de recouvrir l'actif d'impôt différé.

La société compense les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé si et seulement si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible et si les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale relativement à la même entité imposable ou à des entités imposables différentes qui ont l'intention soit de réaliser les actifs d'impôt exigible et de régler les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, dans chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des passifs ou actifs d'impôt différé d'un montant important soient réglés ou recouverts.

l) Résultat (perte) par action

Le résultat (la perte) de base par action est établi en divisant le résultat net ou la perte nette attribuable aux porteurs d'instruments de capitaux propres de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat (la perte) dilué par action est établi en divisant le résultat net ou la perte nette attribuable aux porteurs d'instruments de capitaux propres de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions ordinaires potentielles dilutives. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation est augmenté par le total des actions ordinaires supplémentaires qui auraient été émises par la société dans l'éventualité où la totalité des options sur actions et des bons de souscription dont le prix d'exercice est en deçà du cours moyen pour la période avaient été exercés.

m) Instruments financiers

Actifs financiers

La société a recours à une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué et classé au coût amorti ou à la juste valeur. Le classement et l'évaluation des actifs financiers sont fondés sur les modèles économiques employés par la société pour la gestion de ses actifs financiers et selon que les flux de trésorerie contractuels correspondent ou non uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et sont par la suite évalués i) au coût amorti, ii) à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou iii) à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

Les actifs financiers détenus par la société sont tous classés comme étant évalués au coût amorti.

Les actifs financiers classés comme étant évalués au coût amorti sont évalués ultérieurement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et soumis à un test de dépréciation. Le produit d'intérêts, les profits et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés en résultat net. Tout profit ou perte à la décomptabilisation est comptabilisé en résultat net.

Passifs financiers

En général, les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVRN. Un passif financier est classé à la JVRN s'il répond à la définition d'un passif financier détenu à des fins de transaction ou s'il a été désigné comme tel au moment de la comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la JVRN sont évalués à la juste valeur, et les profits et pertes nets, y compris la charge d'intérêts, le cas échéant, sont comptabilisés en résultat net. Les autres passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, et sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers peuvent également comprendre des instruments financiers dérivés que la société a conclus et qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture aux termes d'IFRS 9, *Instruments financiers*. Les dérivés incorporés, s'ils sont comptabilisés de manière distincte, sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, et tout profit et perte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé si l'obligation connexe est acquittée ou annulée ou si elle a expiré. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre avec le même prêteur, mais selon des modalités substantiellement différentes, ou lorsque les modalités d'un passif existant sont modifiées de manière substantielle, cet échange ou cette modification doit être traité comme la décomptabilisation du passif initial et la comptabilisation d'un nouveau passif à sa juste valeur établie d'après les nouvelles modalités. À la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable du passif éteint et la contrepartie payée est comptabilisée dans l'état du résultat net et du résultat global.

Instruments financiers composés

Les instruments financiers composés émis par la société comprennent les billets convertibles. À moins que l'entité choisisse de désigner l'intégralité de l'instrument à la JVRN, les instruments financiers composés sont scindés en une composante passif et en une composante capitaux propres selon les modalités du contrat. À l'émission de l'instrument, la juste valeur de la composante passif est déterminée au moyen d'un taux du marché pour un instrument non convertible équivalent. Le produit est affecté en premier lieu à la composante passif, puis le solde du produit est affecté à l'option de conversion qui est comptabilisée et incluse dans les capitaux propres. La composante passif (déduction faite des coûts de transaction) est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à ce qu'elle soit éteinte.

au moment de la conversion ou du remboursement. La valeur comptable de l'option de conversion n'est pas réévaluée au cours des exercices ultérieurs.

Les coûts de transaction sont répartis entre la composante passif et la composante capitaux propres en fonction de la répartition du produit entre ces deux composantes au moment où les instruments sont comptabilisés initialement. Les coûts de transaction liés à l'émission d'un instrument financier composé désigné à la JVRN sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

La société a choisi de désigner les billets convertibles à la JVRN. Ainsi, ils sont réévalués chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à leur échéance.

n) Unités d'actions différées

Le coût des unités d'actions différées (« UAD ») est initialement évalué à la juste valeur selon le cours de clôture des actions ordinaires de la société le jour où les UAD sont attribuées. Le coût des UAD est inscrit en tant que passif lié aux régimes de rémunération fondée sur des actions aux états consolidés de la situation financière ainsi qu'en tant que charges générales et administratives aux états consolidés du résultat net. Les UAD peuvent être réglées par l'émission d'actions ordinaires de la société ou au comptant, au gré de la société. Le passif est réévalué à la juste valeur selon le cours des actions ordinaires de la société chaque date de clôture, et ce, jusqu'à la date de règlement inclusivement, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

Modifications de méthodes comptables à venir

Les normes décrites ci-après ne sont pas en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et n'ont pas été appliquées au moment de l'établissement des états financiers.

Modifications d'IAS 1, Présentation des états financiers

Le 14 juillet 2020, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin de préciser la méthode de classement de la dette et des autres passifs en tant que passifs courants ou non courants. Les modifications (qui ne touchent que la présentation des passifs à l'état de la situation financière) précisent que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fondé sur les droits qui existent à la date de clôture permettant de différer le règlement pour au moins 12 mois et elles indiquent explicitement que seulement les droits qui existent à la date de clôture doivent influencer sur le classement d'un passif; elles précisent que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit d'une entité de différer le règlement d'un passif; et elles décrivent clairement que le règlement désigne le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et doivent être appliquées rétrospectivement. L'application anticipée est permise. La société évalue actuellement l'incidence des modifications sur ces états financiers consolidés, mais elle ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence importante.

Modifications d'IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Le 12 mai 2020, l'IASB a publié des modifications d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, afin de préciser les coûts dont l'entité doit tenir compte pour déterminer si un contrat est déficitaire. Les modifications précisent que le coût d'exécution d'un contrat comprend les coûts directement liés au contrat, soit les coûts marginaux (main d'œuvre directe, matières premières), et une affectation des autres coûts directement liés à l'exécution du contrat (affectation de la dotation à l'amortissement d'un élément des immobilisations corporelles). Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. L'application anticipée est permise. La société a déterminé que l'application de ces modifications n'aura pas d'incidence importante sur ces états financiers consolidés à la date d'adoption.

Modifications d'AS 1, Présentation des états financiers, et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2, Porter des jugements sur l'importance relative

Le 11 février 2021, l'IASB a publié des modifications d'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative*, afin de fournir des indications pour déterminer sur quelles méthodes comptables une entité doit fournir des informations. Les modifications obligeant les entités à fournir des informations significatives sur leurs méthodes comptables plutôt que leurs principales méthodes comptables. Les modifications précisent que les informations sur les méthodes comptables sont significatives si les utilisateurs des états financiers de l'entité en ont besoin pour comprendre les autres informations significatives contenues dans ces derniers. Pour déterminer le caractère significatif des informations sur les méthodes comptables, les entités doivent prendre en considération la taille de la transaction, les autres événements ou conditions auxquels elle se rapporte et sa nature, même si les montants en question ne sont pas significatifs. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et doivent être appliquées prospectivement. L'application anticipée est permise. La société évalue actuellement l'incidence des modifications sur ces états financiers consolidés, mais elle ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence importante.

Modifications d'IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

Le 11 février 2021, l'IASB a publié des modifications d'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, qui précisent comment faire la distinction entre les changements de méthodes comptables, qui doivent être appliqués de façon rétrospective, et les changements d'estimations comptables, qui sont comptabilisés de façon prospective. Les modifications visent à clarifier la définition des estimations comptables comme étant des « montants des états financiers qui comportent une incertitude d'évaluation ». Selon les modifications, un changement de données d'entrée ou un changement de technique d'évaluation pour établir une estimation comptable constitue des changements d'estimations comptables s'ils ne résultent pas de la correction d'erreurs d'une période précédente. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et s'appliqueront aux changements de méthodes comptables et d'estimations comptables qui se produisent à compter de cette date. L'application anticipée est permise. La société évalue actuellement l'incidence des modifications sur ces états financiers consolidés, mais elle ne prévoit pas que ces modifications auront une incidence importante.

Note 5 – Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la société, la direction doit exercer son jugement, faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pour les périodes considérées. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés appropriés selon les circonstances. Les résultats obtenus forment la base sur laquelle s'appuie l'évaluation des actifs et des passifs dont la valeur n'est pas observable facilement à partir d'autres sources. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les modifications apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont modifiées, si les modifications portent uniquement sur cette période, ou dans la période de la modification et les périodes ultérieures si la modification touche tant la période considérée que les périodes futures.

Jugements

Un jugement est porté lorsque la direction doit faire un choix ou une évaluation. Les jugements critiques suivants, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations, ont été posés par la direction lors de l'application des méthodes comptables de la société et ont une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la société à poursuivre son exploitation dépend de sa capacité à obtenir du financement par emprunt et par capitaux propres et à atteindre le seuil de rentabilité. Certains jugements ont été posés afin de déterminer si la société était en mesure d'obtenir du financement par emprunt et par capitaux propres et d'atteindre le seuil de rentabilité, et quand elle serait en mesure de le faire, le cas échéant.

Durée des contrats de location

La société recourt au jugement pour déterminer la durée de certains contrats de location qui comportent des options de renouvellement. L'appréciation visant à déterminer si la société a la certitude raisonnable d'exercer de telles options influe sur la durée du contrat de location, ce qui a une incidence importante sur le montant des obligations locatives et des actifs au titre de droits d'utilisation qu'elle comptabilise.

Acquisition inversée de CGGZ par Moteurs Taiga inc.

Comme il est décrit à la note 29, l'exercice de jugement important a été nécessaire pour déterminer la juste valeur de la contrepartie transférée par Moteurs Taiga inc. pour faire l'acquisition des actifs nets de CGGZ totalisant 92 584 654 \$.

Estimations

Les estimations comptables critiques s'entendent de celles qui exigent que la direction formule des hypothèses sur des questions très incertaines au moment de faire l'estimation ou de formuler l'hypothèse. Il s'agit aussi des estimations susceptibles d'avoir une incidence significative sur les résultats financiers de la société si une estimation ou une hypothèse différente était utilisée. Voici les principaux éléments d'incertitude liés aux estimations :

Actions privilégiées et bons de souscription classés à titre de passifs

Les actions privilégiées sont assorties de droits prévoyant des options de conversion facultatives et automatiques en vertu desquelles chaque action privilégiée est convertible en une action ordinaire de la société, à raison de une pour une. À la survenance de certains événements, qui sont indépendants ou non de la volonté de la société, les porteurs d'actions privilégiées peuvent avoir droit à un paiement, avec priorité de rang par rapport aux porteurs d'actions ordinaires, en fonction du montant le plus élevé entre un montant prédéterminé ou le montant auquel le porteur aurait autrement droit si les actions privilégiées avaient été converties. La société a classé les actions privilégiées à titre de passifs financiers, car l'option de règlement possible peut varier selon l'évaluation de la société à tout moment durant la durée de vie des actions privilégiées. Une conversion automatique est déclenchée par un premier appel public à l'épargne et ne donnerait pas lieu à une sortie de trésorerie.

Le passif au titre des bons de souscription est évalué à sa valeur de rachat estimative.

Valeur nette de réalisation des stocks

La valeur nette de réalisation des stocks est estimée par produit. La détermination de cette valeur repose sur une combinaison d'analyse de données historiques sur l'utilisation de chaque produit, de l'âge des stocks et du jugement de la direction quant à la probabilité d'une utilisation future du produit. D'après cette évaluation, la direction estime ensuite la valeur nette de réalisation des produits dont l'utilisation n'est pas prévue dans un avenir rapproché. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif du produit dans le cours normal des activités diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et des frais de vente estimatifs.

Durées d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles dépend des estimations des durées d'utilité et des valeurs résiduelles, lesquelles sont fondées sur des hypothèses. Les estimations de la valeur résiduelle et de la durée d'utilité sont basées sur les données et les informations provenant de diverses sources, comme les pratiques sectorielles et l'expérience passée. Même si la direction juge raisonnable l'estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles de la société, des changements pourraient y être apportés, ce qui aurait possiblement une incidence sur la durée d'utilité et la valeur de récupération attendues des immobilisations corporelles et incorporelles.

Paiements fondés sur des actions

La société a recours au modèle d'évaluation des options de Black-Scholes pour déterminer la juste valeur des options sur actions. Pour estimer la juste valeur, la direction doit formuler certaines hypothèses et faire des estimations concernant notamment la juste valeur de l'action sous-jacente, la durée de vie attendue des options, la volatilité du cours futur de l'action de la société, le taux sans risque, le taux de rendement en dividende futur et le taux de renonciation estimatif. Toute modification des hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur pourrait donner lieu à des résultats différents.

Contrats de location – taux d'emprunt marginal

La société n'étant pas en mesure de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite de certains de ses contrats de location, elle utilise le taux d'emprunt marginal pour évaluer les obligations locatives. Le taux d'emprunt marginal est le taux d'intérêt que la société devrait payer pour emprunter sur une durée et avec une garantie similaires les fonds nécessaires pour se procurer un actif de valeur similaire à celle de l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire. Le taux d'emprunt marginal reflète donc ce que la société « aurait à payer », ce qui nécessite une estimation lorsqu'aucun taux observable n'est disponible ou lorsque les taux doivent être ajustés pour rendre compte des modalités du contrat de location. La société estime le taux d'emprunt marginal en recourant à des données d'entrée observables (telles que les taux d'intérêt du marché) lorsqu'elles sont disponibles, et elle doit faire certaines estimations qui lui sont propres (telles que les écarts de taux d'intérêt pour le risque de crédit et les autres risques).

Note 6 – Information sectorielle

La société exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, le chef de la direction de la société est le principal décideur opérationnel. La détermination du secteur opérationnel de la société est fondée sur sa structure organisationnelle et sur la façon dont l'information est communiquée au chef de la direction sur une base régulière. Tous les actifs importants de la société sont situés au Canada.

Note 7 – Créances clients

	31 décembre 2021		31 décembre 2020		31 mai 2020
Crédits de RS&DE à recevoir	744 888	\$	300 370	\$	515 155
Taxes de vente à recevoir	2 983 010		101 934		12 279
Autres créances	327 836		28 871		19 184
Total des créances clients	4 055 734	\$	431 175	\$	546 618

Les crédits de RS&DE à recevoir comprennent les crédits d'impôt sur les investissements en recherche et développement à recevoir liés à des dépenses en recherche et développement admissibles en vertu des lois fiscales applicables. Les montants comptabilisés comme crédits d'impôt à recevoir sont assujettis à une vérification fiscale par le gouvernement et les montants finaux reçus peuvent différer des montants comptabilisés. Il n'existe pas de conditions non remplies ni d'éventualités rattachées à l'aide gouvernementale reçue.

Note 8 – Stocks

	31 décembre 2021		31 décembre 2020		31 mai 2020
Matériaux	19 609 378	\$	782 802	\$	-
Travaux en cours	170 266		-		-
Produits finis	262 487		-		-
Total des stocks	20 042 131	\$	782 802	\$	-

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société a établi une provision de 752 860 \$ à l'égard des matériaux en raison de la désuétude. La provision a été incluse dans les frais de recherche et de développement (déduction faite des crédits d'impôt) à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

Note 9 – Charges payées d'avance et dépôts

	31 décembre 2021		31 décembre 2020		31 mai 2020
Dépôts de sécurité et autres dépôts	7 849	\$	7 849	\$	7 849
Assurance payée d'avance	1 318 116		-		-
Stocks et fournitures payés d'avance	3 746 573		-		-
Autres charges payées d'avance	853 319		236 155		-
Total des charges payées d'avance et dépôts	5 925 857	\$	244 004	\$	7 849
Partie courante des charges payées d'avance et dépôts	5 918 008	\$	236 155	\$	-
Partie non courante des charges payées d'avance et dépôts	7 849	\$	7 849	\$	7 849

Note 10 – Immobilisations corporelles

	Projets en cours	Mobilier de bureau et matériel de R&D	Matériel de fabrication	Outillage	Véhicules	Matériel informatique	Améliorations locatives	Total
Coût								
Au 31 mai 2019	- \$	9 702 \$	64 649 \$	- \$	55 358 \$	20 907 \$	- \$	150 616 \$
Entrées	-	-	23 500	-	1 500	-	-	25 000
Au 31 mai 2020	- \$	9 702 \$	88 149 \$	- \$	56 858 \$	20 907 \$	- \$	175 616 \$
Entrées	-	-	272 244	-	26 505	46 507	16 284	361 540
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2020	- \$	9 702 \$	360 393 \$	- \$	83 363 \$	67 414 \$	16 284 \$	537 156 \$
Entrées	2 969 440	994 037	1 607 597	1 887 999	187 007	534 308	639 621	8 820 981
Sorties	-	-	(7 900)	-	-	-	-	(7 900)
Au 31 décembre 2021	2 969 440 \$	1 003 739 \$	1 960 090 \$	1 887 999 \$	270 370 \$	601 722 \$	655 905 \$	9 349 265 \$
Cumul des amortissements								
Au 31 mai 2019	- \$	- \$	30 683 \$	- \$	19 748 \$	10 641 \$	- \$	61 702 \$
Amortissement	-	-	17 851	-	7 397	4 105	-	29 353
Au 31 mai 2020	- \$	- \$	48 534 \$	- \$	27 145 \$	14 746 \$	- \$	90 425 \$
Amortissement	-	94	16 817	-	3 706	3 171	222	24 010
Au 31 décembre 2020	- \$	94 \$	65 351 \$	- \$	30 851 \$	17 917 \$	222 \$	114 435 \$
Amortissement	-	71 994	92 858	-	30 975	84 190	51 081	331 098
Sorties	-	-	(5 758)	-	-	-	-	(5 758)
Au 31 décembre 2021	- \$	72 088 \$	152 451 \$	- \$	61 826 \$	102 107 \$	51 303 \$	439 775 \$
Valeur comptable								
Au 31 mai 2020	- \$	9 702 \$	39 615 \$	- \$	29 713 \$	6 161 \$	- \$	85 191 \$
Au 31 décembre 2020	- \$	9 608 \$	295 042 \$	- \$	52 512 \$	49 497 \$	16 062 \$	422 721 \$
Au 31 décembre 2021	2 969 440 \$	931 651 \$	1 807 639 \$	1 887 999 \$	208 544 \$	499 615 \$	604 602 \$	8 909 490 \$

Les projets en cours sont liés à la construction par la société d'un réseau de bornes de recharge électriques ainsi qu'à la construction de son usine de fabrication à Shawinigan. Au 31 décembre 2021, ces actifs n'étant pas encore prêts à être utilisés, aucun amortissement n'a été comptabilisé pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. L'outillage est acheté afin d'être utilisé dans les unités de production; il n'avait pas encore été utilisé au 31 décembre 2021.

Note 11 – Immobilisations incorporelles

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société a obtenu un financement pour amorcer la production de masse de ses véhicules. La direction estime que ce financement était le dernier critère requis pour l'inscription à l'actif des coûts de développement engagés pour produire un prototype de véhicule. Les coûts de développement inscrits à l'actif au cours de la période comprennent, entre autres, le coût des pièces, la rémunération des salariés et le coût des services professionnels, compensés par des crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) totalisant 696 551 \$. En outre, les coûts suivants ont été inscrits à l'actif :

Paiements fondés sur des actions	453 880	\$
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	287 399	
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	369 605	
Total des autres coûts inscrits à l'actif	1 110 884	\$

La société commencera à amortir les coûts de développement lorsque les prototypes seront prêts à être utilisés, ce qui est prévu pour le premier semestre de 2022 pour les deux gammes de produits, soit les motoneiges et les motomarines.

	Coût de développement de prototypes	Brevets	Total
Coût			
Au 31 mai 2020	- \$	8 263 \$	8 263 \$
Entrées	-	55 024	55 024
Au 31 décembre 2020	- \$	63 287 \$	63 287 \$
Entrées, déduction faite des crédits d'impôt	7 527 019	405 509	7 932 528
Au 31 décembre 2021	7 527 019 \$	468 796 \$	7 995 815 \$
Cumul des amortissements			
Au 31 mai 2020	- \$	842 \$	842 \$
Entrées	-	241	241
Au 31 décembre 2020	- \$	1 083 \$	1 083 \$
Amortissement	-	11 301	11 301
Au 31 décembre 2021	- \$	12 384 \$	12 384 \$
Valeur comptable			
Au 31 mai 2020	- \$	7 421 \$	7 421 \$
Au 31 décembre 2020	- \$	62 204 \$	62 204 \$
Au 31 décembre 2021	7 527 019 \$	456 412 \$	7 983 431 \$

Note 12 – Actifs au titre de droits d'utilisation

	Bâtiment		Matériel		Total
Au 31 mai 2020	66 421	\$	-	\$	66 421 \$
Entrées	2 578 544		98 791		2 677 335
Amortissement	(86 338)		(5 859)		(92 197)
Incidence du change	-		(1 256)		(1 256)
Au 31 décembre 2020	2 558 627	\$	91 676	\$	2 650 303 \$
Entrées	9 543 802		44 519		9 588 321
Réévaluation	-		(16 114)		(16 114)
Amortissement	(871 546)		(92 770)		(964 316)
Au 31 décembre 2021	11 230 883	\$	27 311	\$	11 258 193 \$

La société a inscrit à l'actif, dans le coût de développement de prototypes (immobilisations incorporelles), de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation totalisant 287 399 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (néant pour la période de sept mois close le 31 décembre 2020 et la période de douze mois close le 31 mai 2020).

Note 13 – Dette bancaire

Les découverts bancaires sur le compte en dollars canadiens ainsi que les modalités pour chaque période de présentation de l'information financière sont présentés ci-après.

	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 mai 2020
Intérêts (calculés mensuellement à terme échu, sur le solde quotidien le dernier jour de chaque mois)	s. o.	7,95 %	7,95 %
Montant maximal du crédit disponible	s. o.	112 500 \$	112 500 \$

Les découverts bancaires sont personnellement garantis par deux fondateurs et ne comportent pas de date d'échéance.

Note 14 – Dettes fournisseurs et charges à payer

	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 mai 2020
Dettes fournisseurs	4 956 327 \$	285 448 \$	55 881 \$
Salaires à payer	1 287 760	151 508	20 454
Charges à payer	2 235 807	211 872	75 827
Autres créditeurs	55 871	-	365
Total des dettes fournisseurs et charges à payer	8 535 765 \$	648 828 \$	152 527 \$

Note 15 – Dépôts de clients

Les dépôts de clients comprennent les paiements anticipés pour les livraisons futures de motomarines et de motoneiges électriques. Ces dépôts sont remboursables en totalité à la demande du client.

Note 16 – Obligations locatives

Les obligations locatives de la société ont trait aux bâtiments pour ses bureaux et ses entrepôts de fabrication, ainsi qu'à du matériel destiné à la fabrication industrielle. Les contrats de location visant les bureaux sont conclus pour une période allant de 4 à 10 ans, et les contrats de location visant le matériel, pour une période allant de 3 mois à 1 an. Les contrats de location visant le matériel comportent une option d'achat des actifs à la fin de la durée du contrat. Le 30 avril 2021, la société a conclu un nouveau contrat de location visant une nouvelle installation à Montréal, au Québec, en vigueur jusqu'au 31 octobre 2026 et assorti d'une option de prolongation de cinq ans. La nouvelle installation servira de bureau principal ainsi que d'usine pour la production des premières unités et, par la suite, d'usine novatrice pour la mise au point et l'amélioration de véhicules électriques récréatifs. La nouvelle installation de 133 000 pieds carrés devrait remplacer le bureau principal actuel de 51 000 pieds carrés.

Le tableau qui suit présente un résumé de l'évolution des obligations locatives de la société pour chaque période de présentation de l'information financière.

	31 décembre 2021		31 décembre 2020		31 mai 2020	
Solde à l'ouverture de la période	2 654 652	\$	79 694	\$	137 744	\$
Entrées	9 072 512		2 674 453		-	
Réévaluation	(50 209)		-		-	
Paiements au titre des obligations locatives	(985 252)		(143 859)		(66 000)	
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	683 564		45 497		7 950	
Change	(6 988)		(1 133)		-	
Solde à la clôture de la période	11 368 279	\$	2 654 652	\$	79 694	\$

La société a inscrit à l'actif, dans le coût de développement de prototypes (immobilisations incorporelles), une charge d'intérêts sur les obligations locatives totalisant 369 605 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (néant pour la période de sept mois close le 31 décembre 2020).

Le tableau qui suit présente un résumé des flux de trésorerie contractuels non actualisés liés aux obligations locatives.

Analyse des échéances – flux de trésorerie contractuels non actualisés	31 décembre 2021		31 décembre 2020		31 mai 2020	
Moins de un an	1 635 158	\$	433 706	\$	71 000	\$
De un an à cinq ans	3 354 133		1 470 067		12 000	
Plus de cinq ans	11 175 923		1 884 336		-	
Total des obligations locatives non actualisées	16 165 214	\$	3 788 109	\$	83 000	\$
Obligations locatives						
Courantes	764 275	\$	254 551	\$	67 732	\$
Non courantes	10 604 004	\$	2 400 101	\$	11 962	\$
Total des obligations locatives	11 368 279	\$	2 654 652	\$	79 694	\$

Au 31 décembre 2021, une obligation locative de 4 480 513 \$ (1 018 284 \$ au 31 décembre 2020 et néant au 31 mai 2020) liée à l'exercice d'une option de renouvellement que la société a la certitude raisonnable d'exercer a été comptabilisée dans les obligations locatives, représentant des flux de trésorerie non actualisés de 8 258 679 \$ (1 852 433 \$ au 31 décembre 2020 et néant au 31 mai 2020). Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué aux obligations locatives comptabilisées à l'état de la situation financière est de 8 %.

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés à l'état du résultat net et du résultat global.

Périodes closes les	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 mai 2020
Intérêts sur les obligations locatives comptabilisés dans les charges financières	683 564 \$	45 497 \$	7 950 \$

Note 17 – Prêts et emprunts

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société a conclu une facilité de crédit renouvelable de 10 millions de dollars (la « facilité de crédit ») qui est arrivée à échéance d'abord le 31 août 2021 et a été par la suite prolongée jusqu'au 31 octobre 2021. La facilité de crédit était garantie par tous les actifs mobiliers et immobiliers de la société. Elle portait intérêt à un taux variable correspondant au taux préférentiel majoré de 5 %, les intérêts étant payables mensuellement à terme échu. La société a prélevé des fonds sur cette facilité de crédit au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qu'elle a affectés au fonds de roulement et aux fins générales de l'entreprise. La facilité de crédit a été remboursée en totalité au 31 décembre 2021.

	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 mai 2020
Prêt non garanti, remboursable au cours de l'année suivant l'exercice durant lequel la société atteindra un chiffre d'affaires de 500 000 \$, portant intérêt à un taux annuel de 4 %, remboursé au cours de l'exercice ii)	- \$	14 081 \$	13 363 \$
Prêt à terme non garanti, remboursable en versements mensuels de 1 510 \$ entre avril 2018 et juin 2021, portant intérêt à un taux fixe de 7,35 %, intérêts payables mensuellement, remboursé au cours de l'exercice	-	9 342	13 331
Prêt à terme non garanti, remboursable en versements mensuels de 126 \$ entre avril 2018 et mars 2023, portant intérêt à un taux fixe annuel de 3,00 %, intérêts payables mensuellement	1 851	3 727	4 435
Prêt à terme non garanti, remboursable en versements mensuels de 517 \$ entre avril 2017 et mars 2024, portant intérêt à un taux fixe annuel de 0,99 %, intérêts payables mensuellement	14 857	20 892	23 352
Prêt à terme garanti consenti par un gouvernement provincial, remboursable en versements mensuels de 6 667 \$ entre mai 2021 et mai 2026, portant intérêt à un taux variable correspondant au taux préférentiel majoré de 0,25 %, intérêts composés payables mensuellement entre mai 2018 et avril 2026 i)	320 571	338 864	327 146
Prêt à terme non garanti consenti par le gouvernement fédéral, capital exigible le 31 décembre 2025, portant intérêt à un taux fixe de 5 %, intérêts payables mensuellement entre janvier 2023 et décembre 2025. Une portion du prêt peut faire l'objet d'une renonciation si un remboursement anticipé est effectué d'ici janvier 2023 i)	43 606	40 224	25 617
Total des prêts et emprunts	380 885 \$	427 130 \$	407 244 \$
Déduire : partie courante des prêts et emprunts	70 053 \$	66 758 \$	11 713 \$
Partie non courante des prêts et emprunts	310 832 \$	360 372 \$	395 531 \$

i) Les avantages reçus par la société au titre de ces prêts, lorsque ces derniers portent intérêt à des taux inférieurs aux taux du marché, ont été comptabilisés conformément aux indications d'IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*, et inscrits à titre d'autres produits à l'état du résultat net et du résultat global. Les taux d'intérêt du marché de 8 à 9 % ont été déterminés en examinant des prêts comparables assortis de modalités similaires, ajustés en fonction de la cote de risque de crédit de la société.

ii) Le taux du marché de 9 % a été déterminé en examinant des prêts comparables assortis de modalités similaires et a été utilisé pour amortir le prêt, car son taux nominal est inférieur au taux du marché.

Les versements exigibles sur les prêts et emprunts, y compris les intérêts, pour les cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

Échéance		
Moins de 1 an	70 053	\$
De 1 an à 5 ans	310 832	
Plus de 5 ans	-	
Total	380 885	\$

Note 18 – Billets convertibles

En avril, en mai et en juin 2017, la société a émis des billets convertibles de série A portant intérêt au taux de 6 % et assortis d'une échéance initiale de 18 mois après la date d'émission, laquelle a par la suite été prolongée jusqu'au 31 janvier 2021 par le biais de diverses modifications. La valeur nominale des billets convertibles de série A s'établissait à 400 000 \$.

En novembre 2017, la société a émis des billets convertibles de série B portant intérêt au taux de 6 % et assortis d'une échéance initiale de 18 mois après la date d'émission, laquelle a par la suite été prolongée jusqu'au 31 janvier 2021. La valeur nominale des billets convertibles de série B s'établissait à 550 000 \$.

En avril, en mai et en juin 2019, la société a émis des billets convertibles de série C portant intérêt au taux de 10 % et échéant le 31 janvier 2021. La valeur nominale des billets convertibles de série C s'établissait à 600 000 \$. De plus, les porteurs de billets ont reçu des bons de souscription d'actions leur donnant droit d'acheter un nombre variable d'actions privilégiées de la société ayant le rang le plus élevé. Les bons de souscription d'actions, qui sont venus à échéance le 1^{er} juin 2021, sont présentés plus en détail à la note 20. La contrepartie reçue à l'émission de ces instruments, soit 215 000 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mai 2019 et 485 000 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mai 2020, a été répartie aux billets convertibles de série C et au passif au titre des bons de souscription selon leur juste valeur respective.

Les billets convertibles des séries A, B et C, collectivement, pouvaient être convertis comme suit :

- Le porteur peut, à son gré, convertir l'encours du capital ainsi que les intérêts courus et impayés en un nombre variable des instruments de capitaux propres de la société ayant le rang le plus élevé et en circulation à la date de conversion, au prix plafonné. Le prix plafonné correspond au prix par action de la société compte tenu de l'évaluation préfinancement des capitaux propres et calculé après dilution (sans conversion des billets convertibles et des bons de souscription nouvellement émis à la date d'émission).
- Au moment d'un financement par capitaux propres admissible, conversion automatique en un nombre variable d'instruments de capitaux propres émis dans le cadre du financement déterminé en divisant l'encours du capital ainsi que les intérêts courus et impayés par le produit de 80 % et du prix par instrument de capitaux propres auquel les instruments de capitaux propres sont émis par la société au moment du financement par capitaux propres admissible, après dilution. Le prix de conversion correspond à 80 % du prix par instrument de capitaux propres ou au prix plafonné s'il est inférieur.

- c) Dans le cadre d'un changement de contrôle, conversion facultative en un nombre variable d'instruments de capitaux propres émis dans le cadre d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle déterminé en divisant l'encours du capital ainsi que les intérêts courus et impayés par le produit de 80 % et du prix par instrument de capitaux propres par suite de l'événement donnant lieu au changement de contrôle, après dilution. Le prix de conversion correspond à 80 % du prix par instrument de capitaux propres ou au prix plafonné s'il est inférieur.
- d) S'ils ne sont pas convertis ou remboursés avant l'échéance, conversion automatique à l'échéance en un nombre variable des instruments de capitaux propres ayant le rang le plus élevé et en circulation à cette date déterminé au prix réduit. Le prix réduit correspond au prix par action de la société en supposant une évaluation préfinancement des capitaux propres fixe après dilution [i] autre que la conversion des billets convertibles et des bons de souscription nouvellement émis dans le cas des billets convertibles de série A et de série B et ii) les billets convertibles émis avant l'émission des billets convertibles de série C].

Le 23 décembre 2019, la société a émis des billets convertibles de série D portant intérêt au taux de 15 % et échéant le 31 décembre 2021. La valeur nominale des billets convertibles de série D s'établissait à 300 000 \$. Le porteur peut, à son gré, convertir l'encours du capital ainsi que les intérêts courus et impayés en un nombre variable d'instruments de capitaux propres de la société ayant le rang le plus élevé et en circulation à la date de conversion au prix de conversion. Le prix de conversion correspond au prix par action de la société selon le dernier financement conclu par la société dans le cadre duquel la société a émis des actions privilégiées dont elle a tiré un produit d'au moins 2 500 000 \$. De plus, les porteurs de billets ont reçu 7 500 bons de souscription d'actions leur donnant droit d'acheter un nombre fixe d'actions ordinaires de la société. Les bons de souscription d'actions, qui sont venus à échéance le 23 décembre 2021, sont présentés plus en détail à la note 21 b).

La société a classé les 7 500 bons de souscription d'actions émis aux porteurs de billets convertibles de série D à titre d'instruments de capitaux propres. La valeur des bons de souscription d'actions, soit 75 300 \$, correspond à la valeur résiduelle après avoir soustrait la juste valeur d'un passif financier à la comptabilisation initiale, sans réévaluation ultérieure.

Le 29 septembre 2020, en même temps que l'émission d'actions privilégiées de catégorie A, tous les billets convertibles, d'une valeur de 9 247 775 \$, ont été convertis en actions privilégiées de catégorie A. Les actions privilégiées de catégorie A et le financement par capitaux propres admissible sont présentés plus en détail à la note 19.

Le tableau qui suit présente un résumé des soldes des billets convertibles de chaque série chaque date de clôture, les variations des valeurs étant comptabilisées dans les charges financières à l'état du résultat net et du résultat global.

	Série A \$	Série B \$	Série C \$	Série D \$	Total \$
Solde au 31 mai 2019	1 792 600	1 353 700	189 700	-	3 336 000
Émission de billets convertibles	-	-	321 300	224 700	546 000
Perte de réévaluation à la juste valeur (charges financières)	2 064 300	1 504 500	201 900	18 300	3 789 000
Solde au 31 mai 2020	3 856 900	2 858 200	712 900	243 000	7 671 000
Perte de réévaluation à la juste valeur (charges financières)	573 174	478 936	434 914	89 751	1 576 775
Conversion en actions privilégiées de catégorie A	(4 430 074)	(3 337 136)	(1 147 814)	(332 751)	(9 247 775)
Solde au 31 décembre 2020	-	-	-	-	-

Note 19 – Passif au titre des actions privilégiées

Le tableau qui suit présente un résumé des soldes des actions privilégiées chaque date de clôture, les variations du montant du rachat étant comptabilisées dans les charges financières à l'état du résultat net et du résultat global.

	Nombre d'actions	Montant
Solde au 31 mai 2020	-	- \$
Émission d'actions privilégiées découlant de la conversion de billets convertibles (note 18)	4 783 738	9 247 775
Émission d'actions privilégiées dans le cadre d'un placement privé, déduction faite des coûts de transaction ¹⁾	5 172 846	9 346 738
Accroissement des intérêts	-	99 010 772
Solde au 31 décembre 2020	9 956 584	117 605 285 \$
Accroissement des intérêts	-	23 159 732
Conversion en actions ordinaires	(9 956 584)	(140 765 017)
Solde au 31 décembre 2021	-	- \$

1) Les coûts de transaction comprennent la juste valeur des bons de souscription aux courtiers de 117 613 \$.

Note 20 – Passif au titre des bons de souscription

Le tableau qui suit présente un résumé des soldes du passif au titre des bons de souscription chaque date de clôture.

	Montant
Solde au 31 mai 2020	307 800 \$
Émission de bons de souscription aux courtiers	117 613
Variation de la juste valeur	5 203 863
Solde au 31 décembre 2020	5 629 276 \$
Variation de la juste valeur	1 249 932
Échange de bons de souscription contre des instruments classés à titre de capitaux propres (note 1)	(6 879 208)
Solde au 31 décembre 2021	- \$

Les soldes des bons de souscription compris dans le surplus d'apport au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 s'établissent comme suit :

	Nombre de bons de souscription	Montant
Solde au 31 mai 2020	-	- \$
Bons de souscription émis	62 783	75 300
Solde au 31 décembre 2020	62 783	75 300 \$
Échange de bons de souscription contre des actions ordinaires, reclassés dans le surplus d'apport (note 1)	531 038	6 879 208
Incidence de l'acquisition inversée (note 29)	1 794 384	12 740 127
Exercice de bons de souscription i)	(414 522)	(4 765 405)
Solde au 31 décembre 2021	1 973 683	14 929 230 \$

Le tableau qui suit présente les bons de souscription en cours chaque date de clôture.

Date d'échéance	Prix d'exercice (\$)	Nombre de bons de souscription en cours		
		31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 mai 2020
7 juin 2021	Variable	-	348 021	Variable
31 décembre 2022	1,93	179 299	183 108	-
21 décembre 2022	0,12	-	62 781	-
21 avril 2026	17,25	1 794 384	-	-
		1 973 683	593 910	Variable

La durée contractuelle moyenne pondérée à courir des bons de souscription en cours au 31 décembre 2021 est de 3,93 ans.

i) 414 522 bons de souscription ont été exercés à des prix allant de 0,12 \$ à 1,93 \$ pour une valeur totale de 614 859 \$, ce qui a donné lieu à l'émission par la société de 414 522 actions ordinaires. Par suite de l'exercice des bons de souscription, un montant de 4 765 405 \$ a été reclassé du surplus d'apport au capital social.

Note 21 – Capital social

Actions ordinaires

Autorisé : nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote, sans valeur nominale

	Nombre d'actions	Montant	
Solde au 31 mai 2020	8 732 715	56 695	\$
Actions ordinaires émises à l'exercice d'options sur actions (note 22)	11 884	20 551	
Solde au 31 décembre 2020	8 744 599	77 246	\$
Actions ordinaires émises à l'exercice d'options sur actions (note 22)	392 135	929 106	
Conversion d'actions privilégiées (note 19)	9 956 584	140 765 017	
Placement privé (note 1)	6 666 667	99 999 999	
Frais d'émission d'actions, déduction faite de l'impôt de néant	-	(5 832 820)	
Incidence de l'acquisition inversée (note 29)	5 322 968	79 844 526	
Exercice de bons de souscription	414 522	5 380 264	
Solde au 31 décembre 2021	31 497 475	321 163 338	\$

Note 22 – Paiements fondés sur des actions

Par le passé, Moteurs Taiga inc. a octroyé des attributions fondées sur des instruments de capitaux propres par l'émission d'options aux termes du régime d'options sur actions destiné aux salariés de la société en vigueur à compter du 16 octobre 2015, dans sa version modifiée de temps à autre (l'« ancien régime d'options »). Dans le cadre de la fusion, l'ancien régime d'options a été modifié pour, entre autres, se conformer aux exigences de la TSX, rendre les options en cours exerçables contre des actions ordinaires de Corporation Moteurs Taiga et interdire toute nouvelle attribution aux termes de l'ancien régime d'options.

Le 21 avril 2021, la société a établi un régime incitatif général prévoyant l'octroi d'attributions aux administrateurs, aux dirigeants, aux salariés et aux consultants admissibles. La société peut octroyer de telles attributions pendant une période de trois ans à compter de l'établissement du régime incitatif général, après quoi elle doit obtenir l'approbation du conseil d'administration et des actionnaires tous les trois ans. Avec ce régime incitatif général, la société cherche à retenir son personnel et ses prestataires de services et à les inciter à redoubler d'efforts afin d'obtenir de bons résultats. Le conseil d'administration octroie des attributions de temps à autre en fonction de son évaluation de l'opportunité de le faire à la lumière des objectifs stratégiques à long terme de la société, de son stade de développement actuel, de la nécessité de retenir ou d'attirer un personnel clé particulier, du nombre d'attributions déjà en cours et des conditions générales du marché.

Corporation Moteurs Taiga**Notes annexes**

Exercice clos le 31 décembre 2021, période de sept mois close le 31 décembre 2020 et exercice clos le 31 mai 2020

(en dollars canadiens)

Le 18 août 2021, la société a modifié et mis à jour le régime incitatif général. Aucun changement significatif n'a découlé de ces modifications.

Le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes de l'ancien régime d'options ne peut dépasser 1 305 790. À moins d'une décision contraire du conseil d'administration, la durée de l'option ne peut dépasser dix ans et les droits sous-jacents s'acquièrent graduellement sur une période de quatre ans. Le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes du régime incitatif général ne peut dépasser 10 % du total des actions émises et en circulation, avant dilution (3 119 447 au 31 décembre 2021). Le rachat, l'exercice ou la remise d'attributions précédemment effectuées aux termes du régime incitatif général font en sorte d'augmenter le nombre d'actions pouvant être émises.

La société a comptabilisé aux états consolidés du résultat net et du résultat global une charge de rémunération fondée sur des actions liée à son régime d'options sur actions comme suit :

	Période de douze mois close le 31 décembre 2021	Période de sept mois close le 31 décembre 2020	Période de douze mois close le 31 mai 2021
Options sur actions	2 534 316 \$	341 956 \$	46 642 \$

Le tableau suivant présente la variation du nombre d'options sur actions en cours et leur prix d'exercice moyen pondéré connexe.

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie moyenne pondérée à courir (en années)
Solde au 31 mai 2020	485 574	3,97 \$	6,47
Attribuées	903 035	12,93	
Exercées	(24 765)	3,55	
Solde au 31 décembre 2020	1 363 844	1,07 \$	7,22
Attribuées	641 110	9,17	
Auxquelles il a été renoncé	(103 514)	1,83	
Annulées	(11 918)	3,60	
Exercées	(392 135)	1,03	
Solde au 31 décembre 2021	1 497 387	4,06 \$	7,52

Le cours moyen pondéré d'une action à la date d'exercice des options sur actions exercées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est de 8,77 \$ (10,91 \$ pour la période de sept mois close le 31 décembre 2020 et 1,24 \$ pour la période de douze mois close le 31 mai 2020).

La société a évalué la juste valeur des options à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes en utilisant les hypothèses suivantes pour les périodes indiquées.

	Période de douze mois close le 31 décembre 2021	Période de sept mois close le 31 décembre 2020	Période de douze mois close le 31 mai 2020
Prix de l'action à la date d'attribution	6,10 \$ - 11,64 \$	1,77 \$ - 10,86 \$	0,89 \$ - 1,41 \$
Prix d'exercice	6,14 \$ - 9,87 \$	1,15 \$ - 1,93 \$	1,02 \$ - 1,15 \$
Taux sans risque	0,42 % - 1,64 %	0,34 % - 0,48 %	1,33 % - 1,57 %
Durée de vie attendue (en années)	7,00	5,00 - 7,00	5,00
Volatilité attendue	60 %	60 %	60 %
Dividendes attendus	0 %	0 %	0 %

Le taux d'intérêt sans risque est fondé sur le rendement d'un titre sans risque du gouvernement du Canada dont la durée à courir jusqu'à l'échéance est égale à la durée de vie attendue des options à compter de la date d'attribution. L'hypothèse pour la volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique moyenne de sociétés comparables pour la période précédant immédiatement l'attribution des options. La société ne prévoit pas verser

Corporation Moteurs Taiga

Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2021, période de sept mois close le 31 décembre 2020 et exercice clos le 31 mai 2020

(en dollars canadiens)

de dividendes en trésorerie dans un avenir prévisible et, par conséquent, elle utilise un taux de rendement en dividendes attendu de zéro dans le modèle d'évaluation des options.

La juste valeur moyenne pondérée d'une option sur actions attribuée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'est élevée à 5,47 \$ (4,20 \$ pour la période de sept mois close le 31 décembre 2020 et 0,79 \$ pour la période de douze mois close le 31 mai 2020).

Les tableaux qui suivent fournissent des informations supplémentaires sur les options sur actions de la société chaque date de clôture.

Prix d'exercice (\$)	Exercice clos le 31 décembre 2021		Période de sept mois close le 31 décembre 2020		Exercice clos le 31 mai 2021	
	Nombre d'options en cours	Durée de vie moyenne pondérée à courir	Nombre d'options en cours	Durée de vie moyenne pondérée à courir	Nombre d'options en cours	Durée de vie moyenne pondérée à courir
0,01	49 599	1,41	70 436	2,45	70 436	3,04
0,03	15 905	2,06	18 521	3,16	18 521	3,86
0,47	260 389	2,78	294 419	3,78	294 419	4,36
1,02	69 062	3,88	69 062	4,88	69 062	5,47
1,15	37 670	4,55	456 226	5,70	456 226	6,27
1,93	488 664	8,94	455 180	9,92	-	-
9,87	275 728	9,63	-	-	-	-
7,35	275 370	9,88	-	-	-	-
6,14	25 000	10,00	-	-	-	-
En cours à la clôture de la période	1 497 387	7,52	1 363 844	6,45	933 430	5,26
Exercibles à la clôture de la période	436 306	5,33	273 431	3,51	230 769	4,01

Unités d'actions différées (« UAD »)

Les UAD sont des attributions fondées sur l'écoulement du temps et les droits sous-jacents au montant total des UAD octroyées sont acquis immédiatement à l'attribution pour la période de service visée par les attributions.

	Période de douze mois close le 31 décembre 2021	Période de sept mois close le 31 décembre 2020	Période de douze mois close le 31 mai 2021
Paiements à base d'actions liés aux unités d'actions différées	324 692 \$	- \$	- \$

La valeur des unités d'actions différées a été réévaluée depuis la date d'attribution selon le cours des actions ordinaires de la société à la date de clôture, et le profit de 74 483 \$ (néant pour la période de sept mois close le 31 décembre 2020 et néant pour la période de douze mois close le 31 mai 2020) a été comptabilisé dans les charges générales et administratives aux états consolidés du résultat net et du résultat global. Les UAD en cours sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière à titre passif lié à la rémunération fondée sur des actions jusqu'à ce qu'elles soient exercées.

	Nombre d'UAD
Solde au 31 mai 2020 et au 31 décembre 2020	-
Attribuées	40 162
Solde au 31 décembre 2021	40 162

Note 23 – Transactions et soldes entre parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la société dans son ensemble. La société définit les principaux dirigeants comme étant les administrateurs et les dirigeants clés.

La rémunération versée aux principaux dirigeants s'établit comme suit :

	Période de douze mois close le 31 décembre 2021	Période de sept mois close le 31 décembre 2020	Période de douze mois close le 31 mai 2020
Salaires et avantages du personnel	1 240 378 \$	214 234 \$	103 886 \$
Paiements fondés sur des actions	1 742 152	211 319	-
Rémunération totale	2 982 530 \$	425 553 \$	103 886 \$

Note 24 – Impôt sur le résultat

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé dans les états financiers consolidés diffère du montant calculé au moyen de l'application du taux d'imposition fédéral et provincial combiné de 26,5 % (26,5 % aux 31 décembre 2021 et 2020) au résultat (à la perte) avant impôt comme suit :

	Période de douze mois close le 31 décembre 2021	Période de sept mois close le 31 décembre 2020	Période de douze mois close le 31 mai 2020
Perte avant impôt	100 141 040 \$	107 364 157 \$	5 118 201 \$
Taux d'impôt prévu par la loi	26,5 %	26,5 %	26,5 %
Recouvrement attendu au taux prévu par la loi	26 537 376	28 451 502	1 356 323
Augmentation de l'impôt découlant des éléments suivants :			
Éléments non déductibles	20 317 764	28 160 904	1 098 476
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	6 219 611	290 597	257 847
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	- \$	- \$	- \$

Les principales composantes du montant net des actifs et passifs d'impôt différé de la société sont les suivantes :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 mai 2020
Immobilisations corporelles	(1 827 069) \$	(225 159) \$	(111 463) \$
Pertes autres qu'en capital	8 892 734	638 691	492 023
Compte de R&D	1 898 189	333 635	280 813
Actif au titre du droit d'utilisation	(2 983 421)	(704 740)	(17 602)
Obligation locative	3 012 594	703 483	21 119
Frais de financement	2 611 014	122 195	-
Autres différences temporaires	12 646	77 927	(9 484)
Total des différences temporaires déductibles non comptabilisées	11 616 687 \$	946 031 \$	655 406 \$

La société dispose des pertes autres qu'en capital suivantes pouvant servir à réduire l'impôt futur :

	Fédéral	Provincial
2036	7 202 \$	7 202 \$
2037	51 584	51 692
2038	751 480	758 317
2039	492 525	502 084
31 décembre 2039	60 601	60 601
31 mai 2040	553 899	554 143
31 décembre 2040	963 013	929 610
21 avril 2041	4 621 277	4 618 759
31 décembre 2041	25 990 996	25 990 996
Total des pertes autres qu'en capital déductibles non comptabilisées	33 492 577 \$	33 473 404 \$

La société dispose d'un compte fédéral et provincial de frais de RS&DE déductibles de 7 150 000 \$ pouvant être reportés prospectivement indéfiniment afin de réduire l'impôt sur le résultat.

Note 25 – Instruments financiers

Justes valeurs

Lorsqu'elle évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société utilise autant que possible des données de marché observables. Les justes valeurs sont classées aux différents niveaux d'une hiérarchie des justes valeurs en fonction des données d'entrée employées dans les techniques d'évaluation comme suit :

- Niveau 1 – prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – techniques d'évaluation dont la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur est directement ou indirectement observable;
- Niveau 3 – techniques d'évaluation dont la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur n'est pas observable.

La valeur comptable de la trésorerie, des créances clients, de la dette bancaire, des dettes fournisseurs et charges à payer, des dépôts de clients et du montant à payer aux actionnaires avoisine leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou rapprochée de ces instruments. La juste valeur des prêts et emprunts et du passif au titre des actions privilégiées avoisine leur valeur comptable. Il n'y a pas eu de changement significatif du risque de crédit ou des taux d'intérêt du marché depuis la date de leur émission.

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à partir de renseignements pertinents à propos des marchés et des instruments financiers. De nature subjective, ces estimations comportent des incertitudes et l'exercice d'un jugement important, faisant ainsi en sorte qu'elles ne peuvent souvent être déterminées avec précision. Des modifications aux hypothèses pourraient avoir d'importantes répercussions sur ces estimations.

Le tableau qui suit présente un résumé du classement des instruments financiers de la société aux termes d'IFRS 9.

Actifs financiers

Trésorerie		Coût amorti
Créances clients		Coût amorti

Passifs financiers

Dette bancaire		Coût amorti
Dettes fournisseurs et charges à payer		Coût amorti
Passif lié à la rémunération fondée sur des actions		JVRN
Dépôts de clients		Coût amorti
Prêts et emprunts		Coût amorti
Passif au titre des actions privilégiées		Coût amorti
Passif au titre des bons de souscription		JVRN

Passif au titre des bons de souscription

La juste valeur du passif au titre des bons de souscription à l'émission et à chaque période de présentation de l'information financière est estimée à l'aide de données d'entrée du niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur des bons de souscription a été déterminée à l'aide d'un modèle de rendement attendu pondéré en fonction des probabilités. Chaque date d'évaluation, trois scénarios de résultats possibles pour les billets convertibles ont été considérés : i) conversion à la date d'échéance, ii) conversion à la survenance d'un financement admissible et iii) conversion dans l'éventualité d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle. Le moment et la probabilité de chaque scénario ont été déterminés en fonction de l'estimation la plus appropriée de la direction en utilisant les informations connues ou pouvant être obtenues à la date d'évaluation respective. Le résultat attendu dans le cadre de chaque scénario a ensuite été calculé à l'aide d'un modèle d'évaluation des options Black-Scholes, puis a été ajusté en fonction de la probabilité de survenance et actualisé à la date d'évaluation au moyen d'un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque.

La société a utilisé la fourchette d'hypothèses suivante pour les scénarios au moment de l'application du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes :

	31 décembre 2020	Entre mai et décembre 2020	31 mai 2020
Prix de l'action	11,81 \$	1,93 \$	1,68 \$
Prix d'exercice	0,84 \$ - 1,93 \$	1,93 \$	0,84 \$
Taux sans risque	0,38 % - 0,54 %	0,54 %	0,52 %
Durée de vie attendue (en années)	0,40 - 2,00	2,00	1,00
Volatilité attendue	60 %	60 %	60 %

Les données d'entrée non observables importantes du modèle comprennent les estimations du prix de l'action et de la volatilité. La société estime qu'une variation de 5 % du prix de l'action, les autres hypothèses demeurant constantes, aurait entraîné une variation d'environ 316 000 \$ et 33 000 \$ de la juste valeur des bons de souscription respectivement au 31 décembre 2020 et au 31 mai 2020. La société estime qu'une variation de 5 % de la volatilité, les autres hypothèses demeurant constantes, n'aurait pas eu d'incidence importante sur la juste valeur des bons de souscription.

Gestion du capital et gestion des risques

L'objectif et les politiques de la société en matière de gestion du capital consistent à préserver sa capacité à poursuivre son exploitation afin de fournir des rendements aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes, ainsi qu'à maintenir une structure du capital optimale pour réduire le coût du capital. La société définit les composantes de sa structure de capital comme étant la dette à long terme, les emprunts bancaires, déduction faite de la trésorerie, plus les capitaux propres. La société gère la structure de son capital et apporte des changements en fonction de la conjoncture économique, des risques qui ont une incidence sur les activités et des possibilités de dépenses d'investissement considérables dans l'avenir. Pour maintenir ou ajuster sa structure du capital, la société peut émettre de nouveaux instruments de capitaux propres ou obtenir un financement par emprunt supplémentaire.

La société est exposée à divers risques financiers du fait de ses activités, à savoir le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité et le risque de change. Le conseil d'administration assume la responsabilité générale de la détermination des objectifs et des politiques de la société en matière de gestion du capital et des risques, tout en conservant la responsabilité ultime en la matière. Le programme global de gestion du capital et des risques de la société n'a pas changé au cours de la période. Il est axé sur l'imprévisibilité des marchés financiers et vise à réduire au minimum les effets négatifs potentiels sur le rendement financier. La gestion des risques est assurée par le service des finances conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration. Le service des finances cerne et évalue les risques financiers en étroite collaboration avec la direction.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la société subisse une perte si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. La société surveille régulièrement son exposition au risque de crédit et prend des mesures pour atténuer la probabilité que cette exposition entraîne des pertes.

À l'heure actuelle, la société est exposée au risque de crédit en raison surtout de la trésorerie, risque qu'elle gère en ne faisant affaire qu'avec des institutions financières canadiennes ayant une notation élevée. La société investit sa trésorerie excédentaire avec des échéances variables choisies en fonction du calendrier prévu des investissements ou des dépenses liées aux activités poursuivies. La société est d'avis qu'au 31 décembre 2021 elle n'était pas exposée à un risque de crédit important. L'exposition maximale de la société au risque de crédit est la valeur comptable des actifs financiers correspondants.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La société a un prêt à terme garanti consenti par le gouvernement qui porte intérêt à un taux variable, tel qu'il est indiqué à la note 17.

Les instruments financiers portant intérêt, tels qu'ils figurent dans les états financiers, présentent le profil de taux d'intérêt suivant :

	31 décembre 2021		31 décembre 2020		31 mai 2020	
Instruments à taux fixe	60 314	\$	111 601	\$	7 773 238	\$
Instruments à taux variable	320 571		338 864		327 146	
	380 885	\$	450 465	\$	8 100 384	\$

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait fait augmenter ou diminuer les capitaux propres de 3 246 \$ au 31 décembre 2021 (2 353 \$ au 31 décembre 2020).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société soit incapable de respecter ses obligations financières au moment où elles deviennent exigibles. La société compte généralement sur un financement externe pour lui procurer des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins d'exploitation prévus. Le tableau qui suit présente le détail du profil de paiement des passifs financiers en fonction de leurs flux de trésorerie non actualisés :

	Valeur comptable totale \$	Flux de trésorerie contractuels \$	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$
Dettes fournisseurs et charges à payer	8 535 765	8 535 765	8 535 765	-	-
Passif lié à la rémunération fondée sur des actions	250 209	250 209	250 209	-	-
Dépôts de clients	1 814 469	1 814 469	1 814 469	-	-
Prêts et emprunts	380 885	453 954	96 492	357 462	-
Total	10 981 328	11 054 397	10 696 935	357 462	-

Compte tenu de sa situation de trésorerie actuelle, de la volatilité des marchés boursiers, de l'incertitude généralisée qui plane sur les marchés des capitaux et des pressions croissantes exercées sur les coûts, la société continue d'évaluer ses besoins de rechercher des possibilités de financement conformément à sa stratégie de gestion du risque lié au capital.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours de change. La société détient des instruments financiers et effectue des transactions libellées en monnaies étrangères, principalement en dollars américains, ce qui l'expose à des soldes et des flux de trésorerie qui fluctuent en raison des variations des cours de change. Au 31 décembre 2021, les actifs monétaires nets libellés en dollars américains s'élevaient à 596 920 \$. L'exposition actuelle au risque de change reste très limitée, puisqu'une variation de 10 % du taux de change du dollar canadien par rapport au dollars américain aurait une incidence d'environ 60 000 \$.

Note 26 – Engagements et éventualités

La société peut faire l'objet de diverses réclamations et poursuites qui surviennent de temps à autre dans le cours normal des activités. Même si à l'heure actuelle la direction estime que le règlement des réclamations contre la société, individuellement ou dans leur ensemble, n'aura aucune incidence négative importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de celle-ci, ces questions sont soumises à des incertitudes inhérentes et l'opinion de la direction sur ces questions pourrait éventuellement changer.

Note 27 – Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

Le tableau qui suit fait état des activités d'investissement et de financement hors trésorerie qui ont eu lieu au cours des périodes indiquées.

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Période de sept mois close le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 mai 2020
Entrée d'actifs au titre de droits d'utilisation	9 588 321	\$ 2 677 335	\$ -
Comptabilisation des obligations locatives	9 072 512	2 674 453	-
Variation des dettes fournisseurs découlant des entrées d'immobilisations corporelles	558 711	126 547	-
Variation des dettes fournisseurs découlant des entrées d'immobilisations incorporelles	563 983	55 021	-
Émission de bons de souscription aux courtiers	-	117 613	-
Réévaluation des obligations locatives	50 209	-	-
Conversion de billets convertibles en actions privilégiées de catégorie A	-	9 247 775	-
Crédits de RS&DE reçus comptabilisés dans les immobilisations incorporelles	696 551	-	-
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation inscrit au coût des immobilisations incorporelles	287 399	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles inscrit au coût des immobilisations incorporelles	60 659	-	-
Charge d'intérêts sur les obligations locatives inscrite au coût des immobilisations incorporelles	369 605	\$ -	\$ -

Note 28 – Charges financières, montant net

	Période de douze mois close le 31 décembre 2021	Période de sept mois close le 31 décembre 2020	Période de douze mois close le 31 mai 2020
Produits financiers	(361 450)	\$ (10 756)	\$ (526)
Perte de réévaluation à la juste valeur des billets convertibles	-	1 576 775	3 789 000
Perte de réévaluation à la juste valeur du passif au titre des bons de souscription	1 249 932	5 203 863	208 300
Désactualisation du passif au titre des actions privilégiées	23 159 732	99 010 772	-
Charges financières liées aux prêts et emprunts	25 034	20 703	31 020
Charges financières liées aux obligations locatives	88 573	45 497	7 950
Profit à l'extinction d'une dette	(818)	-	-
Autres charges financières	246 546	21 877	8 420
Charges financières, montant net	24 407 549	\$ 105 868 731	\$ 4 044 164

Note 29 – Acquisition inversée de CGGZ par Moteurs Taiga inc.

Par la voie de la fusion décrite à la note 1, dans le cadre de laquelle Moteurs Taiga inc. a fusionné avec la filiale visée par la fusion, une filiale entièrement détenue par CGGZ, CGGZ a acquis le contrôle juridique de Moteurs Taiga inc. Toutefois, comme les actionnaires de Moteurs Taiga inc. ont obtenu le contrôle des droits de vote de CGGZ à la suite de l'émission d'actions ordinaires de CGGZ en faveur des actionnaires de Moteurs Taiga inc., représentant une participation majoritaire importante, il a été déterminé que Moteurs Taiga inc. est l'acquéreur sur le plan comptable et, par conséquent, la transaction a été comptabilisée comme une acquisition inversée de CGGZ par Moteurs Taiga inc. Étant donné que CGGZ ne répond pas à la définition d'une entreprise, la transaction a été comptabilisée comme une acquisition inversée d'actifs nets conformément à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*.

La juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie transférée par l'acquéreur sur le plan comptable, à savoir Moteurs Taiga inc., pour sa participation dans l'entreprise acquise sur le plan comptable, à savoir CGGZ, soit 92 584 653 \$ ou 5 322 968 actions ordinaires et 1 794 384 bons de souscription, est déterminée en fonction de la juste valeur de la participation que Moteurs Taiga inc. aurait dû donner aux propriétaires de CGGZ, avant l'acquisition inversée, pour leur procurer le même pourcentage de participation dans l'entité regroupée qui résulte de l'acquisition inversée, et est comptabilisée comme une augmentation des actions ordinaires à l'état consolidé de la situation financière.

La juste valeur de la contrepartie transférée par l'acquéreur sur le plan comptable a été déterminée en utilisant la valeur de l'action précisée dans la convention de fusion, soit 3,00 \$ (avant regroupement), multipliée par le nombre d'actions, soit 26 614 842 (avant regroupement), pour une contrepartie de 79 844 526 \$. Les 8 971 921 bons de souscription (avant regroupement) ont été évalués à 1,42 \$ par bon de souscription en utilisant le modèle d'évaluation Black-Scholes et les hypothèses indiquées dans le tableau ci-dessous, pour une contrepartie de 12 740 127 \$. Les contreparties pour les actions et les bons de souscription représentent la contrepartie totale transférée par l'acquéreur sur le plan comptable. Un jugement important a été exercé par la direction pour établir l'hypothèse liée au prix de l'action.

Prix de l'action	3,00 \$
Prix d'exercice	3,45 \$
Taux sans risque	0,94 %
Durée de vie attendue (en années)	5,00
Volatilité attendue	60 %

Comme la juste valeur des actifs nets identifiables de CGGZ à la date de l'acquisition inversée s'élevait à 42 777 683 \$, l'excédent de la contrepartie transférée sur les actifs nets acquis, soit 49 806 971 \$, est présenté à titre de charge liée à l'acquisition inversée de CGGZ (note 30) dans les états consolidés du résultat net et du résultat global. Les actifs identifiables comprennent la trésorerie.

Note 30 – Charges liées à l'acquisition inversée de CGGZ

Le tableau qui suit présente une ventilation des dépenses engagées dans le cadre de l'acquisition inversée de CGGZ par Moteurs Taiga inc.

	Période de douze mois close le 31 décembre 2021	Période de sept mois close le 31 décembre 2020	Période de douze mois close le 31 mai 2020
Contrepartie reçue en excédent des actifs nets	49 806 971 \$	- \$	- \$
Honoraires pour services professionnels	2 213 349	-	-
Droits et frais d'inscription à la cote	229 950	-	-
Total	52 250 270 \$	- \$	- \$

Note 31 – Subventions gouvernementales

La société a obtenu des subventions de diverses autorités gouvernementales, notamment le Conseil national de recherches par le biais de son Programme d'aide à la recherche industrielle (« PARI »), le ministère de l'Économie et de l'Innovation, le Programme Exportation (« PEX »), les programmes de la province de Québec par le biais du programme Créavenir de Desjardins (« Créavenir »), le Collectif d'actifs en innovation et les programmes fédéraux de soutien à la COVID-19 (note 17).

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Période de sept mois close le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 mai 2020
PARI	- \$	- \$	131 000 \$
PEX	-	8 502	17 995
Soutien à la COVID-19	-	6 619	14 634
Programme Premier Brevet du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE)	9 900	-	-
Collectif d'actifs en innovation	25 000	-	-
Créavenir	-	10 000	-
Total des subventions gouvernementales	34 900 \$	25 121 \$	163 629 \$

Note 32 – Charges selon leur nature

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Période de sept mois close le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 mai 2020
Matières premières et consommables	1 848 752	\$ 164 084	\$ 618 776
Salaires et avantages du personnel	6 862 292	808 291	630 976
Assurances	3 555 500	-	-
Dotations aux amortissements	1 019 316	117 870	86 698
Abonnements à des logiciels	1 129 256	-	-
Paiements fondés sur des actions	2 859 008	341 956	46 642
Publicité	988 395	20 015	60 325
Consultations	2 199 531	102 110	96 345
Radiation des stocks	752 860	-	-
Crédits d'impôt R&D	-	(189 133)	(463 728)
Autres	2 303 211	155 354	161 632
Total des frais de recherche et de développement, des charges générales et administratives, et des frais de vente et de commercialisation	23 518 121	\$ 1 520 547	\$ 1 237 666

Note 33 – Perte par action

	Période de douze mois close le 31 décembre 2021	Période de sept mois close le 31 décembre 2020	Période de douze mois close le 31 mai 2020
Perte nette	100 141 040	\$ 107 364 157	\$ 5 118 201
Nombre moyen pondéré de base et dilué d'actions ordinaires en circulation	17 496 297	1 041 879	1 040 877
Perte par action – de base et diluée	5,72	\$ 103,05	\$ 4,92

Pour toutes les périodes, la perte par action diluée n'a pas pris en compte l'effet dilutif potentiel des options sur actions, des bons de souscription et des actions privilégiées étant donné que tous ces instruments étaient antidilutifs.

Note 34 – Événements postérieurs à la date de clôture

Le 18 mars 2022, la société a conclu une convention de prêt d'un montant de 30 millions de dollars avec une entité publique. Le prêt est destiné à financer le matériel et l'accélération de la production. Les prélèvements sur la facilité de prêt seront effectués selon les étapes importantes à mesure que le projet progresse, ils porteront intérêt à un taux de 2,53 % et seront exigibles 10 ans après la date de prise d'effet. Le prêt sera garanti par une hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles.



© MOTEURS TAIGA INC. 2022

Taiga^{MC}, Nomad^{MC} ainsi que tous les noms, logos et marques de commerce y étant associés sont la propriété exclusive de Moteurs Taiga inc. et sont enregistrés et employés au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. L'utilisation des marques de commerce, noms et logos figurant sur ce document est interdite sans le consentement écrit et préalable de Moteurs Taiga inc.